

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Franceville : condamné à 4 ans pour viol sur mineure, mais libre

N.O.
Franceville/Gabon

BRAYANNE Foutougou, Gabonais de 22 ans, fait face à l'ironie du sort aujourd'hui. Sa relation avec celle qu'il considérait comme sa petite amie, en réalité une mineure de 14 ans en 2018, JPM, alors que lui en avait 19, a détourné le cours de sa vie depuis son arrestation en 2018, pour crime de viol sur mineure de moins de 15 ans.

Au terme de son jugement, le 14 avril dernier, il a été déclaré coupable, puis condamné à 4 ans de réclusion criminelle dont 1 an avec sursis. Toutefois, la Cour lui a reconnu des circonstances atténuantes. D'autant que sa condamnation est couverte par la période déjà passée en détention.

À la barre, devant la Cour présidée par Paternine Lilian Embinga-Okinda, l'accusé a dit avoir convoité la jeune fille. " Une fois que je l'ai su, cela m'a mis en rage, j'ai bastonné ma fille, en-

suite je me suis rendu chez les Foutougou, nos voisins où j'ai administré une bastonnade au jeune homme. Quelques jours après, ce dernier m'a nargué en me laissant entendre qu'il a couché ma fille la nuit où je l'ai déposée chez eux ", témoigne le père de la victime, Alain Gaston Maïssa appelé à la barre. Face aux déclarations de ce dernier, le Ministère public, représenté par l'avocat général, Olivier N'Zahou, le président de la Cour et l'avocat, Me Charles-Henri Gey, se sont intéressés de plus près à la conduite du père. " Dans quel but avez-vous déposé votre fille entre les mains de son bourreau? ", a demandé le Ministère public. " Vous vous attendiez à ce que le lendemain, il vous la ramène avec la dot? ", a renchéri le président de la Cour. Puis le Ministère public de rebondir : " Vous constatez une infraction, au lieu de saisir les instances habilitées, vous décidez de vous faire justice vous-même. Vous n'aviez pas le droit de porter main à l'accusé. En plus, le fait

d'avoir remis l'enfant entre les mains de son bourreau fait de vous son complice. Votre fille, vous l'avez mise en danger. Imaginez un seul instant qu'il lui avait ôté la vie dans la nuit. Nous pouvons vous poursuivre... " Ces observations ont été partagées et approuvées par l'avocat de l'accusé. Sur la personnalité de son client, Me Gey a soutenu que ce dernier n'est pas du genre à forcer la main à une femme, tenant compte de son atout physique à plaire à celles-ci. " Il est beau de figure, c'est un gentleman. Ce sont plutôt les femmes qui lui courent après. Cependant, il lui a juste manqué un conseil de grand-mère sur le choix de celles-ci ", a soutenu Me Gey. Lequel, tout en reconnaissant la culpabilité de son client, a sollicité la clémence et la sagesse de la Cour, ainsi que des circonstances atténuantes pour son client.

Le Ministère public a requis la culpabilité de l'accusé sur la base des articles 256 et 259 du Code pénal. Il lui a cependant reconnu des circonstances atté-



Photo : Nadège Ontounou

Brayanne Foutougou à la barre.

nuantes. Aussi, sa condamnation devait-elle être couverte par la période déjà passée en détention.

La Cour l'a donc condamné à 4 ans de prison dont 1 an avec sursis.

Incendie : plusieurs sans abris à Cocotiers

Adjai N.
Libreville/Gabon

TROIS maisons à usage d'habitation et une boutique appartenant à un Ouest-Africain sont dernièrement parties en fumée, au quartier Cocotiers, dans le 2e arrondissement de la commune de Libreville. D'après les informations recueillies sur les lieux du sinistre, ce dimanche-là, jour consacré au Seigneur, vers 12 heures, les riverains sont attirés par la présence d'une épaisse fumée dans le ciel, suivie par des cris. Et une certaine panique. L'incendie a ravagé les maisons de deux compatriotes, Alene-Mba et Obiang-Mba, tous deux n'habitant plus le site laissé en location. L'origine du brasier



Photo : Adjai Ntoutoume

Le lieu du sinistre après le passage des flammes.

dans lequel rien n'a pu être récupéré demeure inconnue jusqu'à ce jour. Solidaires des victimes, les populations ont tout fait pour venir à bout des flammes avec les moyens du bord. En vain puisque leur intervention a été freinée

par le stress hydrique vécu depuis des mois par le quartier. Malgré leur arrivée tardive les sapeurs-pompiers ont cependant réussi à maîtriser le feu qui commençait à se propager vers d'autres habitations.

Lambaréné : Huile sur la chaussée à l'origine de deux accidents.



Photo : Paternine N'DOUNDA

La Toyota Hilux et le Toyota Prado.

Paternine N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

DEUX accidents de la route se sont dernièrement produits au village Weliga, à 19 km de Lambaréné. Un véhicule administratif de marque Toyota, immatriculée 151X009, a fait plusieurs tonneaux, pendant qu'un autre Toyota de type Prado effectuait une embardée. À ce qu'il semble,

l'entreprise Olam Palm serait pour quelque chose dans ces deux accidents. Et pour cause, un des camions de cette société aurait déversé de l'huile sur la chaussée. Les deux automobilistes qui rentraient sur Libreville, après avoir passé le week-end dans l'arrière-pays, n'ont pas pu éviter la patinoire de circonstance.

Heureusement, il y a eu plus de peur que de mal.